



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de la Gaichel à Eischen

Dans le cadre d'un déménagement dans la rue de la Gaichel à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 6 janvier 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : Du mardi, 27 janvier 2026, à partir de 7h00 jusqu'au plus tard le mercredi, 28 janvier 2026, la circulation dans la rue de la Gaichel à Eischen est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité entre les bâtiments sis 40A et 40B.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 6 janvier 2026
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser

Le Bourgmestre,

Serge Hoffmann



Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu